



## PATRIMOINE

Le crowdlending est-il  
un placement rentable ou  
un miroir aux alouettes ?

**ANNE BODESCOT**  
abodescot@lefigaro.fr

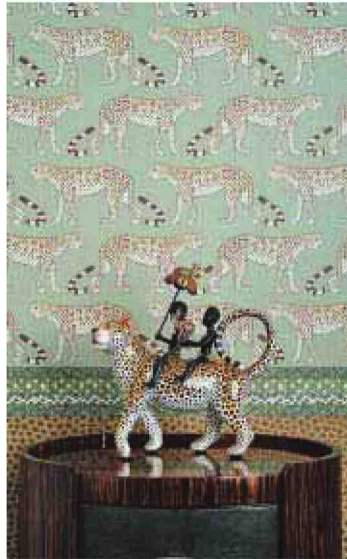
Après la sévère mise en garde de l'UFC-Que choisir, les épargnants oseront-ils encore investir sur les plateformes de financement participatif ? L'association de consommateurs a dénoncé début mars, étude à l'appui, les trop belles promesses des sites de crowdlending, qui proposent aux particuliers de prêter, en contrepartie de confortables intérêts, de l'argent à des PME et des TPE. Elle estime que les rendements de 6 % à 8 % (avant impôt) affichés par beaucoup de sites ne tiennent pas suffisamment compte des défauts qui commencent à s'accumuler, c'est-à-dire des prêts non remboursés, finalement, par les entreprises. Ces défaillances se soldent par des pertes pour les épargnants qui ont consenti ces crédits, ce qui réduit la performance moyenne de ce type d'investissement.

Mais l'UFC-Que choisir, qui a choisi de ne pas faire de comparatif entre les plateformes, constate quand même qu'elles sont loin d'avoir toutes les mêmes travers. Le taux de défaut, notamment, varie de 1 à 10, voire davantage, selon les sites. « *Toute la difficulté, pour les particuliers, est donc de choisir*

*une plateforme sérieuse, pour limiter le risque* », résume Mathieu George, un courtier en crédit fondateur du site crowdlending.fr. Pour aider les Français à se faire une opinion, ce site propose notamment un forum où les investisseurs peuvent partager leurs expériences sur les différentes plateformes ou échanger des informations. Il agrège aussi les projets à financer disponibles sur celles-ci, en invitant les internautes à les noter.

#### Des PME ou des TPE ?

Il a enfin organisé, avec les votes des prêteurs, les trophées du crowdlending, dont le vainqueur fut la société **Lendix**, leader du secteur en France, avec 64 millions d'euros déjà prêtés à des entreprises. Cette plateforme a servi à ses clients épargnants 6,4 % d'intérêts en moyenne (avant prélèvements sociaux et impôt sur le revenu au barème progressif). Mais son fonctionnement est assez particulier. Elle sélectionne des PME profitables (alors que d'autres sites ciblent plutôt les très petites entreprises), étudie leurs dossiers, leur donne une note et fixe le taux du crédit. Ensuite, les particuliers qui le souhaitent investissent, mais jamais seuls. Tous les projets sont cofinancés avec des investisseurs institutionnels (assureurs...) réunis dans



La plateforme de crowdlending **Lendix** a notamment financé le site de papier peint haut de gamme **Au fil des couleurs.com**.

AU FIL DES COULEURS

un fonds.

«Le plus difficile, aujourd'hui, n'est pas de trouver des particuliers prêts à prêter, mais d'attirer sur la plateforme des entreprises de qualité», rappelle **Olivier Goy**, le fondateur de **Lendix**, qui a déjà financé Alain Ducasse Entreprise, le site de décoration **Au fil des couleurs** ou encore les pressings 5 à sec. Pour que les PME frappent à sa porte, plutôt qu'à celle de leurs banquiers, **Lendix** met en avant la rapidité avec laquelle il peut débloquer de l'argent frais, même pour des investissements immatériels, que peu de banques aiment financer. Et il ne réclame aux dirigeants aucune garantie ou caution susceptibles de sécuriser le prêt. «Pour réduire le risque, les épargnants doivent diversifier au maximum leur portefeuille, quitte à n'investir à chaque fois que 20 euros, le minimum requis sur la plateforme, mais sur plusieurs dizaines de PME», explique **Olivier Goy**. ■